



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

52^e séance plénière

Mardi 1^{er} décembre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Deuxième rapport du Bureau (A/64/250/Add.1)

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 1 a) de son rapport (A/64/250/Add.1), le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 1 b), le Bureau a également recommandé de renvoyer cette question à la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres de l'Assemblée que le point intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée » devient le point 169 de l'ordre du jour de la présente session.

Le Président de la Sixième Commission sera informé de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale.

Au paragraphe 3 a) du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session sous le titre B, « Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies », une question additionnelle intitulée « Université des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre B?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 3 b), le Bureau a également recommandé de renvoyer cette question à la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Deuxième Commission?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres que le point intitulé « Université des Nations Unies » devient le point 170 de l'ordre du jour de la présente session.

Le Président de la Deuxième Commission sera informé de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale.

Au paragraphe 4 a) du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale qu'une question additionnelle intitulée « Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale » soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 4 b), le Bureau recommande encore que la question soit renvoyée à la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres que le point intitulé « Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale » devient le point 171 de l'ordre du jour de la présente session.

Vu les décisions qui viennent d'être adoptées par l'Assemblée, puis-je considérer que l'Assemblée décide également de prolonger la période de travail de la Sixième Commission aux fins d'examiner spécifiquement les points 169 et 171 de l'ordre du jour, qui ont été renvoyés à cette Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Président de la Sixième Commission sera informé des décisions que l'Assemblée générale vient de prendre.

Au paragraphe 5, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session

sous le titre A, « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », étant entendu que l'Assemblée générale ne l'examinerait pas jusqu'à nouvel avis.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre A, étant entendu que l'Assemblée générale ne l'examinerait pas jusqu'à nouvel avis?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres que le point intitulé « Question de l'île comorienne de Mayotte » devient le point 172 de l'ordre du jour de la présente session.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du deuxième rapport du Bureau.

Point 16 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/64/35)

Rapport du Secrétaire général (A/64/351)

Projets de résolution (A/64/L.20, A/64/L.21, A/64/L.22 et A/64/L.23)

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Hier, une grande voix du peuple palestinien, celle de M. Walid Khalidi, s'est fait entendre à l'ONU. Sa lamentation m'a rappelé celle de cet autre grand Palestinien, Edward Saïd, et à l'écouter, je n'ai pu m'empêcher de penser à Saïd et de remercier Dieu que sa voix vibre encore.

Nombreux sont ceux qui ne doivent pas être contents que la voix de la Palestine, comme s'en font l'écho aujourd'hui ces deux grands personnages, résonne encore dans les murs des Nations Unies, et qu'aujourd'hui encore cette lamentation se prolonge dans les points 15 et 16 pour sonner brutalement le rappel des longues souffrances, de la désolation et de la dépossession du peuple palestinien, du calvaire et de l'oppression qu'il ne cesse de subir sous l'occupation. Beaucoup semblent demander à quoi sert cette lamentation annuelle. À ceux là je réponds qu'il suffit de bien l'écouter pour comprendre qu'elle ne réclame pas de rétribution, mais juste une paix durable. C'est cela l'objet essentiel de cette lamentation.

Et pourquoi serait-ce là une entreprise difficile pour ceux qui croient en un même Dieu? Les

Palestiniens et les Juifs croient en Abraham; et les deux croient en Moïse. Est-ce si difficile d'atteindre ensemble la Terre promise et de s'unir? Je ne le pense pas. À mon avis, nous devons aujourd'hui féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de nous saisir de cette affaire et de cette position présentée avec tant de profondeur. J'aimerais citer en particulier le Représentant permanent du Sénégal et le Rapporteur du Comité, le Représentant permanent de Malte, pour leurs précieuses contributions.

L'important débat d'aujourd'hui coïncide avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est donc une occasion propice de réaffirmer notre attachement à la lutte légitime du peuple palestinien et de rappeler au monde ses droits inaliénables.

Au cours des 60 dernières années, la question du règlement pacifique de la question de Palestine a continué de se poser à la communauté internationale comme un des défis majeurs à relever. Qu'on le dise ouvertement, notre échec collectif à relever ce défi entre dans sa septième décennie – je dis bien, notre échec collectif. C'est un triste bilan pour les Nations Unies. D'Oslo en 1993 à Annapolis en 2007, les choses ne semblent pas devenir plus encourageantes. D'autre part, aucun changement n'est constaté dans la grave détérioration des conditions de vie dans les territoires occupés. L'impunité et le défi lancé à la communauté internationale sont un coup fatal porté au processus de paix et à ceux qui y tiennent et, plus grave encore, aux conditions de vie d'êtres humains soumis à une occupation imposée par la force.

Parmi ces tendances, l'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires occupés cause une plus grave préoccupation à ma délégation. Comme le reconnaissent différents rapports de l'ONU, la fermeture des frontières de Gaza à la libre circulation des personnes et des biens étrangle l'économie locale. Les services publics et la sécurité sont menacés. La construction du mur de séparation reproduit cette situation en Cisjordanie.

Ailleurs dans les territoires occupés, les activités d'implantation israéliennes aggravent le conflit. Nous notons avec grande préoccupation le fait que, cette année même, plus de 755 mètres carrés de territoire en plus – cela peut paraître minuscule, mais c'est le principe qui importe – ont été ajoutés aux colonies dans la seule Cisjordanie. Cela devient lentement et

progressivement un empiètement qui ne veut pas s'arrêter. L'activité d'implantation dans et autour de Jérusalem-Est et l'occupation inexplicable et irrationnelle du Golan syrien, conjuguées aux fouilles provocantes autour des sites sacrés musulmans, chrétiens et juifs ne font qu'élargir les dimensions de ce conflit. La construction de 900 logements à Gilo, au sud de Jérusalem-Est, est susceptible de raviver les tensions dans la région.

La culture persistante d'impunité détruit la confiance, qui est une condition préalable à tout processus de paix viable. La confiance ne saurait s'instaurer face à des actes impliquant le recours à la force, des violations des droits de l'homme, la discrimination, les points de contrôle, les laissez-passer et blocus de populations entières, qui entraînent un étouffement social et économique. La peine collective du peuple palestinien en est le pire exemple. Israël doit sérieusement revoir ses actions et ses mesures sévères, non seulement pour le bien du peuple palestinien assiégé et le processus de paix, mais aussi pour sa propre sécurité et pour la paix dans le monde dont il se fait l'adversaire, au mépris de l'humanité.

Alors que nous ne voyons que peu de raison d'être optimiste quant à l'établissement d'un processus de paix durable dans un proche avenir, il ne faut pas pour autant sombrer dans le désespoir et le découragement, car cela engendre la violence. Nous espérons que les parties concernées prendront des mesures immédiates et crédibles pour instaurer la confiance, afin d'éclaircir l'atmosphère générale et de la rendre propice au processus de négociation. Pour cela, il est impératif que la communauté internationale s'engage de nouveau sur cette question et insuffle un nouvel élan au processus de paix.

Au cours du débat du Conseil de sécurité tenu le 14 octobre, j'ai souligné quatre paramètres pour un tel réengagement (voir S/PV.6201). Je vais à présent les rappeler. Premièrement, le Conseil de sécurité doit guider le réengagement de la communauté internationale. Ses États membres doivent faire montre de la volonté politique nécessaire pour réaliser de réels progrès sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que du mandat de Madrid, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe et l'accord d'Annapolis en 2007.

Deuxièmement, le Quatuor pour le Moyen-Orient doit exploiter pleinement le potentiel de sa déclaration

du 24 septembre 2009 et appuyer le processus de paix par un engagement transparent et objectif.

Troisièmement, il y a urgence impérieuse à trouver une solution à la tragique situation humanitaire qui règne dans les territoires palestiniens et à remettre sur pied les institutions palestiniennes mises à mal par le conflit et la violence. De même, nous devons appuyer les efforts visant la réconciliation entre Palestiniens.

Quatrièmement, pour parvenir à un règlement durable du conflit israélo-arabe, il est impératif de s'attaquer à la cause véritable, qui est l'occupation israélienne des territoires arabes. La solution passe donc par un retrait total d'Israël des territoires palestiniens qu'il occupe, y compris Jérusalem-Est, et des autres territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien. Israël doit également faire cesser immédiatement toutes les activités de peuplement. Des progrès parallèles dans les volets syro-israélien et libano-israélien sont également des éléments cruciaux de cette équation pour parvenir à une paix globale au Moyen-Orient – la paix étant l'aspect le plus important du présent discours.

Cela dit, rendons-nous la vie un peu plus facile. En arrivant, j'ai rencontré un dignitaire arabe âgé et d'une grande sagesse, et je lui ai demandé : « Pourquoi ne pas commencer par un point en particulier? » Il s'est tourné vers moi et m'a répondu : « Il y a une solution très simple. Stoppons tout simplement les activités de colonisation et choisissons la paix. » C'est un conseil tout à fait simpliste, quoique très profond. Israël doit prendre le taureau par les cornes. Ce n'est pas le moment d'hésiter, il est temps de se saisir de ce qui pourrait devenir une paix durable.

Les peuples de toute race et de toute religion au Moyen-Orient souffrent depuis trop longtemps. Au cours des 60 dernières années, de nombreuses générations ont achevé leurs cycles de vie respectifs à l'ombre pernicieuse de la pauvreté, d'une violence stupide et d'une insécurité dangereuse. Ce n'est qu'avec une détermination ferme, une action concertée et, surtout, la volonté politique de bâtir une paix durable que nous pourrions sauver les prochaines générations de la région des tragédies et des affres de leur héritage maudit et de la répétition de l'histoire insensée et souillée de sang qu'ont vécue leurs prédécesseurs.

Je souhaiterais terminer par une citation de John Milton. Face à la perversité et à la déchéance du

paradis, il écrit dans le premier livre de *Paradise Lost* que « Tout n'est pas perdu; la volonté indomptable. » C'est ce dont a besoin l'ONU : une volonté indomptable.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite remercier l'Ambassadeur Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous voudrions aussi remercier tous les autres membres du Comité de leurs efforts pour préparer le trente-cinquième rapport du Comité (A/64/35) dont nous sommes saisis, qui contient de précieuses informations sur la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous apprécions aussi grandement leurs efforts pour mener à bien leurs tâches destinées à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables stipulés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et dont cette salle a recueilli maintes fois l'écho.

Nous tenons aussi à remercier le Département de l'information pour l'efficacité de son rôle dans la mise en lumière des points concernant la question de Palestine et pour l'organisation des activités dans le cadre de son Programme spécial d'information sur la question de Palestine, et ce afin de sensibiliser la communauté internationale à cette question.

Hier, dans une lettre adressée par le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, du Royaume de Bahreïn, au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et au Président du Comité, M. Paul Badji, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Sa Majesté a exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités concernant l'avenir du peuple palestinien et à l'aider à exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un État sur le sol national, avec Jérusalem pour capitale.

Sa Majesté a aussi appelé Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre les efforts de paix afin de parvenir à un accord de paix juste et global, conformément à l'accord commun d'Annapolis et aux décisions atteintes sur ce sujet dans un cadre international, dont les principales sont les résolutions de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Elle a aussi souligné la nécessité, pour la communauté internationale, d'adopter une position ferme en signe de véritable solidarité avec le peuple palestinien et de l'aider à réaliser ses droits nationaux

légitimes en lui offrant un appui financier et politique en vue de poursuivre les négociations menant à un règlement définitif de cette question encore en suspens.

Elle a aussi insisté sur le fait que, cette année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien survient au moment où le peuple palestinien souffre le plus. Le plus grand témoignage de cette souffrance est le rapport préparé cette année par le Juge Goldstone (A/HCR/12/48), qui dévoile à la communauté internationale la persécution et l'oppression du peuple palestinien par les forces israéliennes d'occupation. Elle réaffirme l'absolue nécessité que la communauté internationale fournisse une protection internationale au peuple palestinien sous occupation israélienne.

La lettre insiste également sur la position que maintient Bahreïn sur deux aspects particuliers de la question palestinienne : premièrement, en se tenant aux côtés du peuple frère de Palestine face à cette injustice historique, qui se manifeste sous les pires formes d'occupation, à savoir l'agression aveugle, l'émigration forcée, les massacres et le blocus; et, deuxièmement, en parvenant à un règlement international pacifique de la question, sur la base des termes de référence internationaux bien connus.

Il n'est pas nécessaire que je m'attarde sur la détérioration quotidienne de la situation du peuple palestinien occupé du fait des politiques menées par Israël, qui le soumettent à l'humiliation et au siège, en particulier dans la bande de Gaza. Par ailleurs, la poursuite de la construction du mur de séparation constitue une violation évidente de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, du droit international et du droit international humanitaire. Les récents événements survenus à Gaza ne sont qu'un atroce maillon supplémentaire de la chaîne d'agressions perpétrées par Israël, qui l'a vu détruire délibérément des infrastructures palestiniennes et des installations de l'ONU, tuer des hommes, des femmes et des personnes âgées, utiliser des armes interdites au niveau international, et priver les Palestiniens de tout ce qui est le plus indispensable à la vie, cela sous les yeux de la communauté internationale.

Seul un processus politique peut amener un règlement pacifique qui garantira au peuple palestinien la jouissance de ses droits inaliénables. Ceci permettrait également au peuple israélien de vivre côte à côte avec son voisin, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

C'est cet appel que lance à présent Bahreïn, comme il l'a toujours fait.

Pour terminer, nous appuyons le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (A/64/351), à savoir qu'il est temps qu'Israël modifie radicalement ses politiques à cet égard. La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien montre que la communauté internationale reconnaît qu'elle a la responsabilité particulière de remédier à l'injustice historique dont est victime le peuple palestinien. Cela exige également de nous que nous aidions ce peuple à obtenir ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, et à créer un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à assurer le peuple palestinien que nous sommes solidaires de ses efforts inlassables et de sa volonté inébranlable dans la poursuite de ses aspirations nationales, ainsi que de sa lutte courageuse pour défendre et exercer ses droits inaliénables.

Les récents rapports de l'ONU sur la question palestinienne, en particulier le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, publié sous la cote A/64/35, témoignent une fois encore de la triste réalité, à savoir qu'au cours de la période considérée, le régime israélien a continué de commettre des crimes contre le peuple palestinien sans défense. Il a systématiquement altéré la démographie et l'héritage historique et culturel de la terre palestinienne par des politiques et des pratiques illégales, causant ainsi des souffrances et des pertes indescriptibles au peuple palestinien, notamment le récent carnage commis à Gaza au cours duquel des centaines de Palestiniens innocents ont été tués ou blessés, ce qui a entraîné une crise humanitaire sans précédent dans la zone.

Malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de justice et le fait qu'elles ont été condamnées avec force par la communauté internationale, les colonies illégales grandissent beaucoup plus vite qu'auparavant et de plus en plus de maisons palestiniennes sont démolies. La récente décision illégale prise par le régime israélien de construire 900 nouvelles unités d'habitation est une manœuvre qui a sans aucun doute été orchestrée pour altérer la composition démographique et la nature des territoires palestiniens, en particulier à Jérusalem et dans ses alentours.

Le régime israélien a également continué de mener ses politiques agressives et expansionnistes contre le Liban et le Golan syrien occupé. Ce régime illégitime continue de violer les principes les plus fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que de la Charte des Nations Unies, et il continue de défier les nombreuses résolutions des différents organes de l'ONU. Ces crimes font sans aucun doute partie des violations les plus graves et les plus flagrantes des résolutions de l'ONU, en particulier de celles du Conseil de sécurité, et le Conseil et les autres organes de l'ONU doivent donc prendre d'urgence les mesures qui s'imposent, de manière résolue et décisive.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, le 5 novembre, de la résolution 64/10 sur le suivi du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza. Cette résolution doit faire l'objet d'un suivi étroit de la part des organismes de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, afin de traduire en justice les auteurs israéliens des crimes dont l'authenticité a été établie de façon indiscutable dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48), et de mettre un terme à la culture de l'impunité et aux comportements de ceux qui se croient au-dessus des lois. Si les criminels sont punis, la latitude laissée à ceux qui ont des motifs et des moyens de commettre ces actes criminels sera réduite. L'impunité des auteurs de crimes graves est en elle-même une incitation à continuer de commettre ces crimes et une cause de ces nouveaux crimes.

Malheureusement, le débat du Conseil de sécurité sur le rapport Goldstone (voir S/PV.6201), qui a eu lieu en octobre, n'a pas donné les résultats attendus. Nous estimons que toutes mesures visant à apaiser le régime israélien ou à détourner l'attention de la communauté internationale des causes profondes du problème palestinien, notamment les manœuvres politisées conduites au Conseil pendant son débat sur Gaza, reviennent à défendre le terrorisme d'État, l'injustice et l'oppression, ainsi que le récent massacre long de 22 jours qui a fait des centaines de victimes palestiniennes, hommes, femmes et enfants.

Puisque la question palestinienne est le problème le plus urgent que doit traiter la communauté internationale, trouver une solution à ce problème est une priorité absolue. Plus de 60 ans se sont écoulés depuis le début de l'occupation de la Palestine. Pendant toutes ces années, le régime israélien a bénéficié de

tous les moyens matériels possibles pour asseoir son pouvoir, y compris l'aide financière, les armes et la technologie, ainsi que l'appui politique et diplomatique de certains pays occidentaux, notamment leur gigantesque empire monopolistique de moyens et de réseaux d'information. Pourtant, malgré cet appui stupéfiant, non seulement ces pays ont été incapables de résoudre le problème de l'illégitimité du régime israélien, mais la question palestinienne déjà complexe s'est encore compliquée au fil des ans. Par le passé, de nombreuses solutions ont été avancées, mais aucune ne s'est avérée fructueuse car, premièrement, elles étaient toutes, d'une façon ou d'une autre, fondées sur le déni des droits légitimes du peuple palestinien, et, deuxièmement, le régime israélien a persisté à refuser d'honorer ses engagements et de respecter les normes et règlements internationaux.

Il ne fait aucun doute que l'obtention d'un règlement pacifique et juste de la question palestinienne est impérative en vue d'instaurer une paix globale et durable et la stabilité au Moyen-Orient et au-delà. L'agression, le terrorisme d'État, l'intimidation, l'occupation, l'installation de nouvelles colonies illégales et la construction du mur de séparation n'apporteront pas la paix au Moyen-Orient. À notre avis, une paix durable en Palestine et dans la région ne sera possible qu'en instaurant la justice et en mettant fin à la discrimination et à l'occupation de la Palestine et des autres territoires arabes occupés.

Aujourd'hui, célébrant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous devons agir collectivement pour manifester notre appui inconditionnel à la cause palestinienne, et aider tous ceux qui ont été privés de leurs droits inaliénables. La reconstruction de Gaza est l'un des besoins les plus urgents de la Palestine, et elle exige une volonté politique ferme et une action collective immédiate de notre part. Nous avons le devoir et la responsabilité commune d'accorder un appui multidimensionnel aux Palestiniens de Gaza. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a assumé sa part de responsabilité en assistant financièrement les Palestiniens afin d'alléger leurs souffrances sur le plan humanitaire.

Ma délégation voudrait réitérer notre proposition pour une solution durable au problème palestinien. Notre proposition est une solution en accord total avec les valeurs démocratiques et fondée sur le bon sens. Nous proposons que tous ceux qui ont des intérêts légitimes dans le territoire de la Palestine, musulmans,

chrétiens et juifs, choisissent leur propre système de gouvernement par la voie d'un référendum général. Tous les Palestiniens qui ont subi les épreuves de l'exil pendant des années devraient aussi être autorisés à participer à ce référendum. Pour ceux qui croient véritablement en la paix et la démocratie, il s'agit là de la seule solution juste, globale et démocratique au problème du Moyen-Orient, qui se pose depuis trop longtemps.

Finalement, je voudrais adresser nos remerciements au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de leurs efforts inlassables pour faire face aux souffrances et à la situation pénible du peuple palestinien et du rapport riche d'informations qu'ils nous ont présenté.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser les remerciements sincères de ma délégation au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son rapport publié sous la cote A/64/35. Nous aimerions aussi remercier le Président du Comité, l'Ambassadeur Paul Badji, du Sénégal, de son exposé détaillé sur les activités du Comité.

Sri Lanka a toujours accordé son appui constant au peuple palestinien dans la poursuite de ses droits inaliénables, y compris le droit d'avoir un État. Notre Président, S. E. M. Mahinda Rajapaksa, n'a jamais cessé de militer en faveur de cette question, ces 40 dernières années. Je voudrais demander à l'Assemblée de me permettre de citer le message qu'il a envoyé cette année à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, libellé comme suit :

« À l'occasion solennelle de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au nom du peuple et du Gouvernement sri-lankais, je saisis le moment de réaffirmer notre appui sans équivoque et sincère au peuple et au Gouvernement palestiniens, pour leur juste lutte pour la conquête de leurs droits inaliénables, y compris le droit d'avoir un État.

Nous sommes toujours vivement préoccupés par les souffrances et les difficultés généralisées du peuple palestinien et par la situation grave qui règne dans le territoire palestinien occupé. Nous nous félicitons des nouveaux efforts et engagements de la communauté internationale pour redynamiser le processus de paix.

Cependant, nous sommes déçus de voir que des résultats tangibles n'ont pas encore été obtenus en vue d'une solution de deux États et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

À l'occasion de la commémoration de cette Journée de solidarité, je tiens à rappeler que je suis associé à la cause du peuple palestinien depuis presque 40 ans, pendant lesquels j'ai défendu la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et un règlement viable du conflit. J'espère sincèrement que toutes les initiatives de paix qui ont pour objectif principal la réalisation d'une solution de deux États et les efforts renouvelés de la communauté internationale permettront la création rapide d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix, l'harmonie et la prospérité. »

Le peuple palestinien souffre et vit sous l'occupation depuis trop longtemps. La privation de son droit fondamental à avoir un État suite à l'occupation israélienne continue d'affecter sérieusement le bien-être socioéconomique de la population palestinienne de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Nous estimons qu'il est impératif de mettre en œuvre intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et celles adoptées par l'Assemblée générale, afin de parvenir à une solution juste, durable et globale des questions de Palestine et du Moyen-Orient. Le principe de la terre contre la paix, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe sont des étapes importantes dans le processus de réalisation d'une solution permanente des deux États.

Pour une paix viable et durable dans le territoire palestinien, Israël doit se retirer de tous les territoires palestiniens pour revenir aux frontières de 1967. Il doit mettre fin au blocus économique et au siège de la bande de Gaza. L'extension illégale des colonies de peuplement et la poursuite de la construction du mur de séparation, qui modifient le caractère démographique et géographique du territoire palestinien, ne font qu'attiser les tensions et les animosités entre les deux parties au conflit. L'Autorité palestinienne doit continuer à mettre en œuvre son plan de sécurité et à faire tout ce qui est en son pouvoir afin de renforcer le respect de la loi et le maintien de l'ordre.

Sri Lanka tient à réaffirmer son appui à l'Autorité palestinienne dirigée par le Président Mahmoud Abbas. Nous soulignons qu'il faut préserver et protéger les

institutions nationales et démocratiques qui sont vitales pour un futur État palestinien indépendant. En conséquence, nous exhortons les groupes palestiniens à se réconcilier rapidement et à s'unir dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. La force du peuple palestinien réside dans son unité. À cet égard, nous saluons l'initiative de l'Égypte visant à promouvoir un dialogue entre les parties concernées afin de restaurer l'unité nationale palestinienne.

Il faut déployer des efforts sérieux en vue de la reprise rapide des négociations par les deux parties, dans le but de parvenir à un accord final qui permettrait au peuple israélien et au peuple palestinien de vivre côte à côte en sécurité et à l'intérieur de frontières reconnues. À cet égard, il est important que les deux parties honorent les accords et obligations auxquels ils ont déjà souscrits et adoptent des mesures concrètes afin de renforcer la confiance.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer nos remerciements à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a joué un rôle vital s'agissant de fournir au peuple palestinien, depuis 60 ans, une assistance humanitaire et une assistance au développement essentielles. Le travail réalisé par l'UNRWA dans des conditions difficiles mérite nos éloges. Nous adressons aussi nos meilleurs vœux à la Commissaire générale sortante, M^{me} Karen AbuZayd, qui a contribué inlassablement à cette noble cause pendant toute la durée de ses fonctions.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : « Trente-trois voix pour. Treize voix contre. Dix abstentions. La résolution est adoptée. » C'est ainsi que l'Assemblée générale a annoncé l'adoption de la résolution 181 (II) à Lake Success le 29 novembre 1947. Ce sont ces mots qui ont légitimé à l'échelle internationale la création de deux États pour deux peuples : « Trente-trois voix pour. Treize voix contre. Dix abstentions. La résolution est adoptée. »

La population juive qui vivait en Palestine sous mandat britannique à l'époque a accepté cette résolution historique. Ceci traduisait la conviction sioniste qu'il était à la fois nécessaire et possible de vivre en paix avec nos voisins sur la terre de nos aïeux. Pourtant, la partie arabe, dans le territoire sous mandat et dans l'ensemble de la région, a immédiatement rejeté la résolution 181 (II) et l'Égypte, l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Iraq et le Liban, Membres de l'ONU, ont lancé une guerre de destruction contre

Israël, avec l'aide de la Jordanie et des Arabes de Palestine.

À cause de ce rejet et de cette guerre, de nombreux Arabes palestiniens sont devenus des réfugiés, tandis qu'un nombre tout aussi important de Juifs qui vivaient dans des pays arabes ont été obligés de quitter leurs foyers et sont, eux aussi, devenus des réfugiés. Ils ont tous, Juifs et Arabes, vécu dans des camps de réfugiés, arrachés à leurs foyers.

La différence entre les deux populations de réfugiés était, et elle est toujours, qu'Israël a fait tout son possible pour sauver ces réfugiés juifs de leur misère et les assimiler avec succès en Israël, alors que les États arabes belligérants n'ont pas levé un seul doigt pour aider leurs frères. Faire la guerre? Oui, bien sûr. Aider, réinstaller, sans parler d'assimiler leurs frères : c'est une tout autre histoire.

Aujourd'hui, l'erreur historique qu'ont faite les Arabes en rejetant la résolution 181 (II) se mesure également en termes de vies humaines, de parents qui enterrent leurs enfants et de souffrances qui nous ont tous frappés, Israéliens et Arabes. Mais Israël ne permettra pas que ces souffrances se transforment en haine. Cela ne diminuera nullement le désir de paix d'Israël. L'histoire nous montre en effet que la paix peut être instaurée au Moyen-Orient, notamment grâce aux traités de paix historiques avec l'Égypte et la Jordanie. Comment se peut-il que le débat dans cette salle s'attache à une vision partielle de la situation qui s'emploie à mettre toujours l'accent de manière obsessionnelle et condamnatrice sur Israël?

Le débat d'aujourd'hui sape la possibilité d'avaliser la solution des deux États. Il reflète la réalité d'une majorité automatique qui garantit que tout débat sur la situation au Moyen-Orient sera vain, destructeur, cynique et chargé de haine. Il faudra trouver une nouvelle direction pour parvenir à la paix. Il faudra du courage et dire la vérité.

Je demande donc à nos voisins palestiniens si nous avons ou non le courage, les uns et les autres, de nous transformer de soldats de guerre en soldats de paix. Les États arabes ont-ils le courage non seulement de parler de paix, mais d'engager avec Israël un dialogue sérieux sur les plans politique et économique? Les habitants de la région ont-ils le courage de dire publiquement qu'Israël est l'État-nation légitime du peuple juif? Les Membres de cette organe ont-ils le courage d'affronter le Hamas et le Hezbollah et tous ceux qui ne croient pas en la solution des deux États?

Israël, pour sa part, choisira la voie de la paix, plutôt que celle de la guerre. Ainsi, il y a quelques jours, le Gouvernement israélien a annoncé une politique de limitation des colonies, une politique qui suspend l'octroi de nouveaux permis et interdit de nouvelles constructions en Cisjordanie pour une période de 10 mois. Cette mesure sans précédent reflète trois faits simples : premièrement, Israël veut reprendre les négociations avec les Palestiniens; deuxièmement, Israël ne fait pas que parler de paix mais prend des mesures difficiles et concrètes pour y parvenir; et, troisièmement, Israël veut réellement rechercher la paix.

Israël souhaite conclure un accord de paix historique et discutera de la paix à n'importe quel moment, n'importe où et sans aucune condition préalable. Nous aimerions que l'Autorité palestinienne fasse de même; nous aimerions qu'elle soit elle aussi prête à discuter de la paix à n'importe quel moment, n'importe où et sans aucune condition préalable. Le conflit ne sera réglé d'une manière complète et globale que grâce à des négociations entre les parties.

Nous constatons actuellement que des efforts sont faits pour utiliser le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale pour promouvoir des déclarations unilatérales. Tout comme le rejet de la résolution 181 (II), ce serait là une nouvelle erreur historique. De telles déclarations sapent les fondements de la paix et créent une situation qui réduit à néant tout espoir de négociations bilatérales.

Nous devons également faire face à la menace la plus dangereuse à la paix dans notre région, à savoir l'Iran. L'Iran continue d'exporter la violence, la haine et le terrorisme dans notre région et au-delà. Les 360 tonnes d'armes à bord du *Francop* n'étaient qu'une goutte d'eau dans la mer. L'Iran finance, forme et appuie le terrorisme mondial, notamment les attaques acharnées du Hamas et du Hezbollah contre les hommes, les femmes et les enfants israéliens. Il faut arrêter l'Iran.

En ce moment critique pour notre région, cet organe a le choix entre deux voies. Il peut se complaire dans la haine du passé. Il peut regretter le rejet de la résolution 181 (II). Il peut même promouvoir des déclarations unilatérales futiles et s'en féliciter. Il peut fermer les yeux sur les terroristes et ceux qui les financent et justifier leurs tactiques répugnantes aux conséquences meurtrières. Ou alors, il peut reconnaître que la seule voie de la paix passe par des négociations

bilatérales. Il peut célébrer le 29 novembre comme un jour commun de paix pour deux États, vivant honorablement, côte à côte. Pour nous, il n'y a pas d'autre voie.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir convoqué ce débat de l'Assemblée générale sur la question de Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous remercions également l'Ambassadeur Paul Badji et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'Inde a des liens sociaux et culturels de longue date avec toute la région du Moyen-Orient et a traditionnellement vigoureusement appuyé la cause palestinienne. Nous avons voté pour la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza ainsi que pour la résolution 64/10 de l'Assemblée générale. Nous pensons que le conflit d'Asie occidentale est essentiellement politique et ne peut être réglé par la force. Nous sommes en faveur d'une solution négociée par laquelle un État palestinien souverain, indépendant, viable et uni pourra vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, conformément à la Feuille de route du Quator et aux résolutions 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Cela est également conforme à notre soutien aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'Inde a aussi participé à la Conférence d'Annapolis en 2007.

L'Initiative de paix arabe appelle au retrait d'Israël sur les frontières d'avant 1967, à la reconnaissance d'Israël et à la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale. L'Inde a appuyé ce plan. Nous avons également demandé à Israël de mettre fin à l'implantation de colonies de peuplement sur les territoires palestiniens occupés et d'assouplir sans tarder la circulation des biens et personnes à l'intérieur de la Palestine.

L'Inde s'est toujours tenue aux côtés du peuple palestinien dans les efforts qu'il déploie pour atteindre ses objectifs légitimes et réaliser un développement économique et social dans la dignité et l'autosuffisance. À cette fin, l'Inde a fait tout son possible pour appuyer le développement de la Palestine. Nous avons achevé à New Delhi la construction de la Chancellerie palestinienne, que nous

offrons à la Palestine en témoignage durable de notre solidarité avec le peuple palestinien.

Consciente de la dégradation de la situation humanitaire, l'Inde a versé une contribution de 1 million de dollars pour répondre aux appels éclairés lancés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) après le conflit de Gaza à la fin 2008 et au début 2009.

À l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'UNRWA, nous avons augmenté les contributions que nous versons à cet organisme. L'Inde a en outre versé 10 millions de dollars à l'Autorité nationale palestinienne au titre de l'appui budgétaire après la tenue de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza qui s'est tenue en mars 2009 à Charm el-Cheikh.

Nous avons également participé à diverses conférences de donateurs, notamment celles tenues à Paris, Jakarta et Charm el-Cheikh, et avons rapidement honoré nos engagements.

L'instabilité et la violence, conjuguées aux problèmes humanitaires en Palestine, ont eu un impact sur la situation d'ensemble au Moyen-Orient et au-delà. Il ne fait guère de doute que la situation en Palestine continue de préoccuper gravement la communauté internationale et que toutes les parties prenantes doivent se réunir et créer un environnement propice à la reprise du dialogue aussi rapidement que possible concernant le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans le message qu'il a adressé à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Premier Ministre indien, M. Manmohan Singh, a réaffirmé la nécessité de mener une action concertée et inclusive pour revitaliser le processus de paix en vue de parvenir à un règlement durable, global et juste. Nous demeurons convaincus qu'une paix durable dans la région contribuera à la stabilité et prospérité mondiales.

M. Chekkori (Maroc) (*parle en arabe*) : Nous nous sommes réunis hier pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui nous rappelle la nécessité de respecter les résolutions de l'ONU sur la question de Palestine afin que les Palestiniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination et fonder leur propre État.

Le peuple palestinien fait montre de sa capacité de résistance en dépit des défis qu'il doit relever, mais il souffre depuis plus de six décennies. Il continue d'avoir le courage de demander à cette instance et à d'autres instances internationales que l'on tienne les promesses faites et engagements pris tant de fois, qui ont suscité pour nous une lueur d'espoir, mais que nous considérons désormais comme un mirage.

Nous voudrions rendre hommage au vaillant peuple palestinien qui a connu des épreuves et qui, malgré toutes ces années de difficultés, toutes ces années de déplacement, d'emprisonnement, d'assassinats et d'écrasantes épreuves quotidiennes, a maintenu vive cette lueur d'espoir. Et chaque fois que quelqu'un tente de l'éteindre, des vents légers raniment sa flamme pour que demain soit un jour meilleur et que les Palestiniens puissent vivre sur leur propre territoire dans la paix et la sécurité.

Nous nous associons pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Syrie, au nom de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères. Nous voudrions néanmoins insister sur les points suivants.

Avant cela, nous voudrions toutefois vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour examiner les faits nouveaux concernant la question de Palestine.

Nous voudrions également remercier S. E. l'Ambassadeur Paul Badji pour les efforts qu'il déploie à la tête du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je souhaite également féliciter la Division des droits palestiniens pour son travail et ses efforts ainsi que le programme spécial du Département de l'information, que nous remercions pour ses nombreuses activités, notamment son point quotidien sur l'évolution de la situation.

En septembre dernier, nous avons célébré le soixantième anniversaire de l'UNRWA. Nous tenons à saluer les constants et précieux efforts déployés par l'Office, auquel nous exprimons notre gratitude, pour alléger les souffrances de plus de 4,5 millions de Palestiniens sur les territoires occupés et dans les pays voisins.

Nous félicitons M^{me} Karen Koning AbuZayd, qui s'apprête à quitter ses fonctions, pour tout le travail qu'elle a réalisé ces neuf dernières années à la tête de

l'UNRWA et pour toutes les précieuses réalisations dues à son travail en faveur du peuple palestinien.

Nous sommes réunis ici pour débattre de la question de Palestine à la présente session. Notre évaluation de ce qui s'est produit récemment nous oblige à conclure qu'il y a une nette contradiction entre les efforts de la communauté internationale pour relancer les négociations, d'une part, et l'évolution alarmante sur le terrain, d'autre part.

Même si la communauté internationale avait espéré que les accords d'Annapolis déboucheraient sur des progrès, Israël a, pour sa part, poursuivi sa politique de châtement collectif et sa politique de colonisation en réquisitionnant et en confisquant les biens des habitants arabes pour les offrir aux colons israéliens.

Dans ce contexte et quelques jours après une séance consacrée à cette question à la précédente session de l'Assemblée générale, les forces israéliennes ont lancé une attaque contre la bande de Gaza qui a tué plus de 1 400 personnes et blessé 5 000 autres, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les habitations appartenant à des civils, les mosquées où vont prier les croyants, les établissements scolaires et les hôpitaux où sont soignés malades et blessés n'ont pas non plus échappé à ces destructions. Après la déclaration d'un cessez-le-feu suite à l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, un certain nombre de rapports ont été établis. Ces rapports ont clairement révélé l'ampleur des crimes commis par les forces israéliennes au cours de leur agression contre Gaza durant laquelle les normes les plus fondamentales du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire n'ont pas été respectées.

Nous avons tout d'abord pris connaissance d'un résumé du rapport de la Commission d'enquête du Siège de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général a chargée d'enquêter sur les neuf incidents survenus dans la bande de Gaz contre des bâtiments de l'ONU, faisant morts et blessés. Ce rapport détaillé présente des faits extrêmement sérieux qui ne sont qu'un exemple parmi les actes graves de plus grande ampleur abordés de manière précise dans le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48), dont l'Assemblée générale a adopté certaines des recommandations le 5 novembre dernier.

Enfin, en septembre dernier a été publié un autre rapport, qui n'a cependant pas bénéficié de la même

couverture médiatique que les deux précédents. Ce rapport, intitulé « Évaluation environnementale de la bande de Gaza après l'escalade des hostilités en décembre 2008-janvier 2009 » et publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), traite des conséquences des actes de guerre commis dans la bande de Gaza, notamment la pollution de l'environnement déjà détérioré, sur l'économie et les conditions de vie des habitants. Établi en collaboration avec des experts internationaux, palestiniens et israéliens, ce rapport du PNUE conclut entre autres que, sans une intervention de la communauté internationale, ces conséquences pourraient être ressenties non pas simplement pendant quelques années mais pendant des siècles. La pénurie de ressources en eau met en péril la sécurité de la population car les conditions sanitaires minimales ne sont pas remplies.

La communauté internationale avait espéré qu'après la proclamation du cessez-le-feu, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, Israël mettrait simultanément fin à ses pratiques, abandonnerait sa politique de châtement collectif à l'encontre du peuple palestinien et ne tenterait plus sans cesse d'imposer un état de fait et de rogner des territoires palestiniens. Mais Israël a, en fait, fait l'inverse en poursuivant ses activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en s'emparant de nouveaux biens et de nouvelles terres arabes. Il a chassé des Palestiniens de leur quartier pour permettre à des colons de s'y installer. Israël a également poursuivi la construction du mur de séparation pour fragmenter la présence arabe.

Toutes ces actions ont pour but de modifier le caractère et la démographie de la ville. Israël a continué de s'en prendre aux lieux saints de la ville, mettant en péril la structure de la mosquée Al-Aqsa en procédant à des excavations et en creusant des tunnels au-dessous et autour de cet édifice, et avançant des arguments sans valeur pour cacher ses tentatives répétées de violer la liberté de culte dans cette mosquée et le droit des croyants d'accéder aux lieux de culte en toute sécurité et sans condition. Tous ces excès, toutes ces pratiques et toutes ces violations contreviennent de manière flagrante aux décisions légales internationales, aux dispositions du droit international et aux sensibilités des fidèles des autres religions révélées.

Notre Royaume et S. M. Mohamed VI, Président du Comité d'Al Qods, expriment leur profonde inquiétude face à ces actes et pratiques, qui visent à modifier la spécificité et le caractère arabe et islamique de la ville sainte de Jérusalem, et les condamne. Mû par le même sens des responsabilités et étant donné l'importance particulière de cette ville dans le conflit israélo-palestinien, le Roi n'a eu de cesse d'appeler l'attention de l'ONU, des puissances internationales et des responsables religieux, en particulier le pape, sur les dangers des actions israéliennes illégales et unilatérales. Il les a également exhortés à assumer leur responsabilité face à ces actes qui menacent la sécurité et la stabilité de la région et à contribuer à préserver la spécificité de Jérusalem, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et aux précédents engagements pris par les parties.

Enfin, le Royaume du Maroc condamne fermement la décision du Gouvernement israélien de délivrer des permis pour la construction de 900 nouveaux logements à Jérusalem-Est et rappelle dans le même temps le caractère illicite et illégal de toute activité de colonisation ou de construction israélienne en Cisjordanie. En outre, Jérusalem ne saurait faire l'objet d'aucune exception, sous aucun prétexte que ce soit. Compte tenu des souffrances qu'endure chaque jour la Ville sainte, le Comité d'Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique a continué de venir en aide à ses habitants en mettant en place des projets ou des infrastructures sociaux, pris en charge par l'Agence Bayt mal Al Qods Al Charif.

Par ailleurs, la dernière réunion sur le sujet organisée par le Comité d'Al Qods et l'Institut Yasser Arafat, les 28 et 29 octobre derniers, a confirmé qu'il était urgent que la communauté internationale mette fin aux outrages immoraux qu'Israël commet à l'encontre de la ville de Jérusalem et de ses lieux saints. La réunion a également demandé à Israël de respecter la liberté de religion et de culte, sur la base du principe que Jérusalem fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés, conformément aux dispositions du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Les participants ont également appelé au respect de la liberté de religion et de culte et au respect des Lieux saints, ainsi qu'à un plus grand esprit de coexistence et à davantage de tolérance.

Étant donné l'importance que revêt Jérusalem pour le monde arabe et islamique, une importante rencontre internationale sera organisée au Maroc du 11 au 13 décembre, sur le thème « Jérusalem dans la

pensée arabe et mondiale », pour célébrer Jérusalem comme capitale de la culture arabe pour 2009. Ce forum international abordera des sujets mettant en avant l'importance de Jérusalem et de la mosquée Al-Aqsa dans la conscience arabe et musulmane ainsi que les conséquences des activités de peuplement israéliennes sur la ville, son histoire, son patrimoine humain. Cette rencontre permettra également de mettre en lumière la culture palestinienne dans le contexte de l'occupation et de la préservation de l'identité palestinienne.

Notre profonde inquiétude face à la gravité des événements récents en Palestine et à la menace qu'ils représentent pour la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient s'accompagne toutefois de la conviction, ferme et inaltérable, que le processus de paix est un choix irrévocable et qu'il aura pour résultat d'assurer une paix juste et globale dans la région, dans l'intérêt de tous les peuples qui la composent, et de garantir de ce fait leur sécurité et le recouvrement de leurs droits. Le Royaume du Maroc est engagé, sur la base de l'Initiative de paix arabe, dans le processus de paix au Moyen-Orient et il participe, en tant que membre du comité chargé de sa mise en œuvre, à tous les efforts internationaux visant à une reprise réelle des négociations.

À cet égard, le Royaume du Maroc salue les efforts du Président Obama pour surmonter les obstacles qui entravent le processus de paix et espère qu'ils seront soutenus jusqu'à ce que l'objectif escompté soit réalisé. Nous apprécions également tous les autres efforts internationaux, notamment européens, et espérons qu'ils aboutiront à la reprise de négociations fondées sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, les accords et arrangements existants entre les parties et l'Initiative de paix arabe – une initiative courageuse qui reflète la volonté du monde arabe de parvenir à une solution juste et globale du conflit au Moyen-Orient. Cela étant, l'unité du peuple palestinien et des progrès dans la réalisation des engagements qu'il a pris au titre de la Feuille de route du Quatuor renforceraient cette Initiative.

Le Royaume du Maroc tient une fois de plus à renouveler son appui au Président Abbas, à sa sagesse, à son esprit de direction et au rôle de pionnier qui est le sien jusqu'à ce que le rêve palestinien voie le jour, à savoir le rêve d'un État indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Toutefois, une paix

globale, juste et durable au Moyen-Orient ne sera possible que lorsque la Syrie aura recouvré sa souveraineté sur le Golan occupé et que le Liban aura récupéré chaque centimètre de son territoire.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et de la Syrie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Il y a 62 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II), qui proposait la partition de la Palestine en deux États indépendants, l'un juif et l'autre arabe. Mais à ce jour, seul l'un de ces deux États est devenu une réalité. Cette situation a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et a des répercussions non seulement sur le Moyen-Orient mais aussi sur l'ensemble du monde. Nous devons donc prendre des mesures immédiates et résolues pour rétablir l'ordre et la stabilité dans la région et relancer le processus de paix en vue d'un règlement global et juste. Une telle action nous permettra de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 181 (II).

Ce problème a clairement pour origine l'occupation illégale par Israël de territoires palestiniens, libanais et syriens. La situation s'est aggravée au cours des dernières décennies en raison des actes commis par Israël et de son intransigeance dans les domaines suivants : premièrement, les atrocités commises à Gaza par Israël, en violation des Conventions de Genève; deuxièmement, le manque de volonté politique pour faire avancer les processus de paix successifs; troisièmement, la poursuite et la multiplication des activités illégales de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi que l'approbation récente par le Gouvernement israélien de la construction de 900 nouveaux logements dans la colonie de Gilo, située au sud de Jérusalem-Est; quatrièmement, l'expulsion de Palestiniens, la destruction d'habitations et la confiscation de terres palestiniennes, notamment en raison de la construction du mur de séparation, qui se poursuit malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Ces pratiques illégales pourraient modifier la composition démographique, le statut et les caractéristiques essentielles de Jérusalem-Est. Elles remettent également en cause la continuité des territoires palestiniens et affectent le tissu social du peuple palestinien, en violation du droit international; cinquièmement, l'application de mesures constituant

une forme de châtement collectif, ce que le droit international humanitaire interdit fermement. Ces mesures comprennent le blocus de Gaza, qui limite l'accès des groupes vulnérables aux produits de première nécessité et aux matériaux de construction, la mise en place de centaines de points de contrôle et de barrages routiers, le système de permis ainsi que d'autres obstacles portant atteinte à la liberté de circulation des Palestiniens.

L'agression de Palestiniens par des colons israéliens extrémistes sur les sites sacrés de l'esplanade des mosquées et de la mosquée Al-Aqsa illustre également l'impunité du régime israélien dans les territoires occupés. Nous sommes très préoccupés par la recrudescence d'actes de violence et d'attaques menées illégalement par des colons israéliens à l'encontre des Palestiniens, sans que les autorités israéliennes cherchent véritablement à faire cesser ou à empêcher de tels actes. Ces provocations ont aggravé une situation déjà instable dans les territoires occupés, en particulier à Jérusalem-Est occupée.

La déshumanisation du peuple palestinien résultant de tels agissements est non seulement illégale et immorale mais nuit également à l'objectif d'une paix réelle et durable. Israël ne peut pas, comme il a tenté à maintes reprises de le faire par le passé, changer l'image qu'il renvoie à la communauté internationale en énumérant, à l'Organisation des Nations Unies ou dans d'autres enceintes, les mesures prises pour alléger les souffrances des Palestiniens. Israël doit se reconnaître pour ce qu'il est et admettre qu'il est une source de conflit au Moyen-Orient.

Il apparaît donc clairement que la paix au Moyen-Orient ne pourra être réalisée qu'à condition que la communauté internationale parvienne à convaincre Israël de reconnaître ses torts et lui demande des comptes. Israël doit améliorer la situation sur le terrain, notamment en levant le blocus imposé à Gaza, en répondant aux besoins humanitaires de la population des territoires occupés, en favorisant l'activité économique et en instaurant un climat plus propice aux négociations.

Il faut que la communauté internationale recentre son énergie et ses efforts sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à un État palestinien indépendant. À cet égard, nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre les mesures résolues qui s'imposent face aux violations commises par Israël dans le territoire palestinien

occupé et à mettre ainsi fin à la culture immorale d'impunité dont jouit le régime israélien.

M. Cabral (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

Nous avons célébré hier la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les Palestiniens qui ont souffert en livrant une lutte légitime pour vivre libres et dans la dignité dans un État qu'ils puissent appeler leur patrie. Le peuple palestinien peut compter sur l'appui constant et indéfectible de la Malaisie à ses efforts en vue de créer un État de Palestine indépendant et souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

M. Al-Allaf (Jordanie) (parle en arabe) : Je tiens tout d'abord à saluer l'organisation de cette séance importante qui coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et réaffirme l'engagement de la communauté internationale à appuyer et aider le peuple palestinien pour qu'il puisse exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'édification d'un État indépendant.

La Jordanie apprécie également le rôle historique du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de son Président, S. E. M. Paul Badji, ainsi que les efforts considérables déployés par le Comité afin de maintenir la responsabilité historique de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les droits des Palestiniens.

Je fais ici référence à la lettre que S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein a adressée hier au Président du Comité pour saluer ces efforts.

La région du Moyen-Orient connaît actuellement une période délicate et très sensible. Le fossé se creuse entre les parties au conflit et le rythme des actions unilatérales s'accélère. La pondération nécessaire pour apaiser les tensions et empêcher l'escalade de la violence fait défaut, tout comme la volonté politique requise pour parvenir à une solution durable, juste et globale de la question de la Palestine, qui se trouve au cœur du conflit au Moyen-Orient.

La paix est la seule solution qui s'offre à nous dans la région. Les parties concernées doivent participer sérieusement aux négociations basées sur la solution des deux États et sur les termes de référence convenus dans un cadre régional, afin de parvenir à une paix globale dans la région. Ces négociations doivent reprendre là où elles ont été interrompues et doivent

traiter de tous les points relatifs à un règlement définitif et, en premier lieu, des questions des frontières, de Jérusalem, des réfugiés et de la sécurité.

Il faut intensifier les efforts internationaux visant à la reprise des négociations. La Jordanie, sous l'autorité de S. M. le Roi Abdullah II, poursuit ses efforts à tous les niveaux afin de mobiliser l'appui international nécessaire au lancement du processus de négociations entre Palestiniens et Israéliens. L'objectif visé est la conclusion d'un accord de paix garantissant l'édification d'un État palestinien indépendant, formé d'un seul tenant et viable sur les territoires palestiniens occupés en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, en fonction d'un calendrier précis et en s'appuyant sur des termes de référence acceptés et en particulier sur l'Initiative de paix arabe, qui reflète une position arabe unique en faveur d'une paix globale et durable assurant véritablement la sécurité et la stabilité dans la région.

La situation actuelle dans la bande de Gaza relève de la catastrophe humanitaire, notamment en raison de la poursuite du blocus imposé par Israël, qui constitue un châtimeur collectif à l'encontre de la population civile. La bande de Gaza s'est elle-même transformée en une énorme prison. Le blocus et le conflit doivent cesser et tous les secours humanitaires doivent pouvoir y être acheminés sans entrave. Les malades doivent pouvoir accéder aux centres de soins et les civils doivent pouvoir circuler librement et sans restriction. La communauté internationale doit également agir pour garantir les droits du peuple palestinien dans tous les territoires palestiniens. Il ne s'agit pas d'une action de bienfaisance à caractère humanitaire, mais d'une question en rapport avec les droits des Palestiniens ainsi qu'avec les obligations et les responsabilités qui incombent à la communauté internationale.

À cet égard, la Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein, poursuit ses efforts et maintient ses contacts auprès de la communauté internationale afin de l'exhorter à faire cesser les souffrances qui écrasent le peuple palestinien et à lui fournir une assistance en vue d'améliorer ses conditions de vie et d'empêcher leur détérioration. Nous appelons la communauté internationale à défendre, en vertu de ses responsabilités juridiques et humanitaires, ses frères palestiniens, à leur fournir des secours humanitaires d'urgence et à mettre fin à leurs souffrances.

Aujourd'hui, les territoires occupés sont le théâtre de pratiques arbitraires d'Israël contre les

Palestiniens et la population arabe, des pratiques qui sont en contradiction totale avec tout souhait de parvenir à la paix. Pour donner l'impression sincère qu'il recherche la paix, Israël devrait cesser immédiatement toute pratique contraire aux obligations qui sont les siennes en tant que puissance occupante et qui violent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève. Tout progrès exigerait des changements dans la réalité tragique et les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés, des changements tels que la revitalisation de l'économie palestinienne, qui est impossible à réaliser tant que les bouclages et les postes de sécurité injustifiés ne seront pas éliminés.

Cette année, nous avons assisté à une accélération marquée du rythme et de la quantité des mesures unilatérales prises par Israël dans Jérusalem-Est occupée, comme par exemple les fouilles au-dessous et autour de sites qui sont sacrés pour les musulmans et les chrétiens, en particulier le lieu saint d'Haram al-Charif et ses environs, sans compter les politiques de destruction d'habitations et les expulsions de la population arabe, dans une tentative fiévreuse de modifier l'identité et la structure démographique de Jérusalem-Est occupée et de créer des obstacles à la gestion des fonds de dotation islamiques. À cet égard, le Royaume hachémite de Jordanie souligne que toutes ces pratiques israéliennes unilatérales sont illégales et illégitimes, et qu'elles constituent une violation grave des obligations et des engagements d'Israël, en tant que puissance occupante, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Elles constituent également un obstacle aux efforts pour lancer des négociations axées sur la mise en œuvre de la solution de deux États et sur la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et adopter une position ferme afin de mettre fin à toutes les attaques et provocations israéliennes dans les territoires arabes occupés.

De l'avis du Royaume hachémite de Jordanie et de son dirigeant en la personne de S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein, tout dommage causé à la Ville sainte constitue une limite qu'il serait inacceptable de dépasser. C'est pourquoi la protection de Jérusalem sera toujours une priorité pour le Royaume hachémite de Jordanie. Notre pays n'épargnera aucun effort pour protéger Jérusalem et les lieux saints chrétiens et musulmans. Jérusalem occupe une place singulière dans l'esprit et le cœur de dizaines

de millions de musulmans et de chrétiens à travers le monde, ce qui fait de ces provocations et actions illégales des étincelles susceptibles de créer une situation qui menacerait les bases de la paix et de la sécurité internationales.

En menant ces activités, Israël cherche à créer une nouvelle réalité sur le terrain, à oblitérer le caractère arabe et islamique de Jérusalem et à modifier le statut juridique de la ville. Ces mesures provocatrices risquent de saper les efforts consentis par les parties internationales pour parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. En fait, elles menacent l'ensemble du processus de négociations. Israël doit mettre immédiatement fin à ces violations et respecter les dispositions de l'accord de paix jordano-israélien sur Jérusalem et la protection des Lieux saints.

La déclaration unilatérale d'Israël relativement à un arrêt partiel des activités de peuplement en Cisjordanie occupée est une mesure insuffisante qui ne remplit pas les conditions nécessaires, de l'avis de la communauté internationale, à la réalisation de la solution de deux États. Le fait que Jérusalem-Est ne soit pas incluse dans l'arrêt proposé des activités de peuplement est inacceptable et contraire au consensus international qui considère que Jérusalem-Est fait partie des territoires occupés en 1967. Ce consensus reconnaît également que Jérusalem est l'une des principales questions à régler dans les négociations sur le statut final. Les colonies elles-mêmes sont une violation manifeste du droit international, comme l'indique le paragraphe 120 de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé (A/ES-10/273).

Les actions israéliennes liées à la construction de colonies de peuplement, comme l'expulsion des Palestiniens et la démolition de leurs habitations dans plusieurs parties de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, constituent également une violation manifeste du droit international humanitaire, et plus particulièrement de la quatrième Convention de Genève. En plus de tout cela, les colonies de peuplement israéliennes constituent des obstacles insurmontables aux déplacements des Palestiniens et au développement des territoires palestiniens. Ces colonies privent également les Palestiniens du droit de tirer profit de leur terre, de leurs ressources et de leurs sources d'approvisionnement en eau. Dans ce contexte, la Jordanie souligne qu'il importe que toutes les activités

de peuplement israéliennes, illégales et condamnées, y compris la « croissance naturelle » des colonies de peuplement existantes, cessent immédiatement, directement et complètement. Les activités de peuplement sont illégales, et il en va de même de cette « croissance naturelle », qui constitue également une activité illégitime et contre nature. Les activités de peuplement et la paix sont incompatibles et inconciliables. Les activités de peuplement sapent toute possibilité d'établir un État palestinien indépendant et viable sur le sol national palestinien. La poursuite fiévreuse des activités de peuplement fait peser une menace grave et directe sur les perspectives de paix dans toute la région.

Pour terminer, une solution juste et globale de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient, permettra de régler les autres conflits et de garantir la paix et la stabilité dans la région. Notre région est avide de paix, et la paix ne sera possible qu'avec la réalisation de la solution de deux États, la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette occasion le Bangladesh se joint à la communauté internationale pour réaffirmer son appui total au peuple palestinien dans sa juste et légitime lutte pour l'autodétermination et la libération de l'occupation permanente. Le Bangladesh maintient fermement sa position sur le conflit arabo-israélien en faveur de la réalisation d'une paix durable et générale au Moyen-Orient.

Ma délégation appuie les déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant de la République arabe syrienne au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Je voudrais, toutefois mentionner certaines questions qui nous préoccupent.

La question palestinienne a toujours été très préoccupante pour le Bangladesh. Notre Premier Ministre, Sheikh Hasina, a exprimé en cette journée de solidarité, notre appui indéfectible au peuple palestinien et notre solidarité avec lui dans sa juste et légitime lutte pour le droit à l'autodétermination et au statut d'État.

Le Bangladesh réitère sa position adoptée de longue date selon laquelle l'occupation continue de la Palestine est la cause profonde de la violence, des troubles et de la déstabilisation de la région. Le peuple palestinien a été sous occupation illégale depuis plus de quatre décennies. Malheureusement, il apparaît comme un échec collectif de la communauté internationale que ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à un État souverain ne se soient pas concrétisés.

Il est également regrettable qu'Israël, dont le peuple a connu la souffrance dans le passé, ait continué de violer le droit humanitaire international en commettant des violations systématiques des droits de l'homme contre le peuple palestinien. On refuse au peuple palestinien les droits fondamentaux à l'autodétermination et le droit de vivre librement sur sa propre terre; en outre on refuse aux personnes déplacées palestiniennes le droit de revenir chez elles dans la dignité et dans la sûreté. Nous croyons que la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale est la seule solution durable à ce conflit de longue durée.

Le Bangladesh condamne fermement l'extension des colonies israéliennes réalisée grâce à la confiscation des terres palestiniennes. L'extension continue des colonies israéliennes dans les territoires occupés et la construction du mur de séparation sont une menace aux négociations de paix en cours. Pendant que la construction du mur, entreprise au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), continue sans répit, les territoires occupés sont progressivement divisés en de plus petites parties, ce qui affectera gravement la viabilité d'un État palestinien souverain, pacifique et indépendant.

Selon le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza – le Rapport Goldstone (A/HR/12/48) – il y a des preuves qui montrent que des violations graves des droits internationaux de l'homme et du droit humanitaire international ont été commises par Israël au cours de ses opérations conduites à Gaza du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, et qu'Israël a commis des actes constituant des crimes de guerre et peut-être des crimes contre l'humanité. La situation à Jérusalem-Est s'est gravement détériorée, avec les confiscations de terres, les démolitions de maisons et l'expulsion de résidents palestiniens, de même que l'installation de plus de colons israéliens. Les maisons,

les écoles, les centres médicaux et même les bâtiments de l'ONU ont été l'objet de frappes directes.

Nous sommes profondément préoccupés par les violations des droits internationaux de l'homme et du droit humanitaire international commises par Israël, comme l'a signalé le rapport Goldstone. Nous avons la certitude que l'application des recommandations du rapport Goldstone nous aidera à créer une occasion de mettre fin à l'impunité des auteurs de violations du droit international en Israël et dans les territoires palestiniens occupés.

Ma délégation souhaite appeler l'attention sur le fait qu'Israël, en tant que signataire des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève, qui énonce les responsabilités d'une puissance occupante, ne peut pas juridiquement ou moralement se décharger de ses obligations de garantir les droits de l'homme fondamentaux du peuple palestinien soumis à son occupation. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans leurs résolutions adoptées au fil des années, ont reconfirmé l'obligation d'Israël de veiller au respect des droits fondamentaux du peuple palestinien. Le Bangladesh estime que la crise palestinienne ne peut être résolue que par une application complète et sincère des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Un règlement durable et viable du conflit arabo-israélien, y compris la question de Palestine qui est au cœur de la longue crise, doit être notre objectif stratégique collectif. Tous les États Membres doivent s'engager totalement à atteindre cet objectif et donner tout leur appui moral, diplomatique, politique et économique à sa réalisation rapide. Le Bangladesh est prêt à jouer un rôle d'appui dans cet effort collectif pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Pour terminer, je pense qu'en vue d'arriver à une solution durable au Moyen-Orient, il est très important d'aborder la question clef, qui est l'occupation illégale des territoires arabes par Israël. La solution requiert donc un retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et les autres terres arabes occupées. Nous rappelons que la création d'un État palestinien, coexistant dans la paix aux côtés d'Israël sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule solution durable au conflit et susceptible d'amener la paix dans la région. La Feuille de route, l'Initiative de

paix arabe et les résolutions pertinentes sont les meilleurs guides pour parvenir à la solution des deux États.

M. Sipangule (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue ce débat sur les points 15 et 16 de l'ordre du jour relatifs, respectivement à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine. Comme l'a clairement mentionné le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/64/351, l'ONU reste et continuera d'être essentiel à la promotion d'un règlement pacifique du conflit palestinien-israélien qui se situe en fait, au cœur de tout succès dans l'instauration de la paix et de la stabilité générales au Moyen-Orient.

La délégation zambienne appui totalement la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, nous voudrions ajouter un point essentiel à titre national.

L'Assemblée générale, de concert avec le Conseil de sécurité, a correctement prévu la solution finale au problème du Moyen-Orient il y a près de 60 ans quand elle a adopté le principe de la solution des deux États. Ce principe, qui demeure valide aujourd'hui, prévoit deux États et deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette solution finale a été clairement élaborée dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 et a été réaffirmée dans les résolutions suivantes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) jusqu'à la résolution 1850 (2008), qui a malheureusement été mise de côté lorsqu'une solution militaire a été préférée à une solution négociée entre les principales parties au conflit.

Il y a un an, le 26 novembre 2008, l'Assemblée – se rendant compte qu'en dépit du désir des Israéliens, des Palestiniens et de la communauté internationale dans son ensemble, de fixer l'objectif d'une solution des deux États, aucune mesure importante n'avait été prise par la communauté internationale dans ce sens – a adopté la résolution 63/29. La résolution de l'Assemblée, qui a reçu le plus large appui dans l'histoire, réaffirme la viabilité historique et socioéconomique indiscutable du règlement prévoyant deux États au conflit israélo-palestinien. La Zambie aimerait appeler les parties essentielles au conflit à saisir cette occasion de couronner ces deux ans d'efforts multilatéraux pour apporter la paix et la sécurité au Moyen-Orient en général, et en particulier au peuple palestinien qui a tant souffert.

M. Mohamad (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

La Zambie, qui maintient des relations diplomatiques complètes tant avec l'État d'Israël qu'avec l'Autorité nationale palestinienne, continue d'appuyer la solution des deux États au conflit. Dans ses relations bilatérales avec les deux parties, le Gouvernement zambien appelle et ne cesse d'appeler les deux parties à négocier en toute bonne foi sur les grands problèmes du conflit, posant ainsi le point de départ de tout accord global. Ces problèmes sont : le statut de Jérusalem, les colonies, les réfugiés, les frontières, la sécurité et même l'eau.

À notre avis, la communauté internationale doit apporter son appui à Israël et à l'Autorité nationale palestinienne afin d'instaurer la confiance qui leur est nécessaire pour retourner au plan initial de l'ONU pour la région – la solution prévoyant deux États, grâce à laquelle deux États pour deux peuples existent côte à côte en paix et en sécurité.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Hier, nous avons participé dans la salle du Conseil de tutelle à une journée fort émouvante. Nous avons ensemble assisté à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je ne pense pas que nous ayons agi par automatisme, loin s'en faut. Je ne pense pas que ceux qui étaient là, les nombreux représentants de la société civile, les organisations internationales non gouvernementales, et même des représentants de la communauté juive, aient agi par automatisme.

Non. Nous étions mus par la nécessité d'exprimer notre solidarité active envers un peuple épris de justice, envers un peuple qui souffre, envers des êtres humains comme vous et moi. Hier, nous n'avions pas le sentiment d'avoir assisté à une campagne contre Israël, loin s'en faut. Au contraire, nous avons entendu des orateurs s'exprimer, et s'exprimer avec beaucoup de mesure dans leurs propos. Ils se sont exprimés aussi en se basant sur des faits, des faits avérés, incontestables et jusqu'ici irréfutables.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien œuvre inlassablement pour que nous n'oublions pas le sort tragique qui est fait au peuple palestinien. Je voudrais ici et maintenant féliciter le Comité pour sa persévérance dans cette œuvre utile, nécessaire et qui exige la conscience que nous avons du sort qui est fait à un peuple qui lutte pour sa libération. Je voudrais dire qu'hier, le Comité a excellé dans sa façon de présenter les choses, dans la

rigueur des ses analyses, une analyse impartiale, qui, comme je l'ai indiqué, se fonde sur des faits irréfutables. Je voudrais les féliciter, féliciter notre collègue, l'Ambassadeur Badji, qui est à notre avis le représentant le plus insigne de ce comité, qui fait un excellent travail.

Nous n'avions pas le sentiment non plus hier de manifester une quelconque hostilité à l'égard d'Israël, loin s'en faut. Et je ne suis pas ici aujourd'hui pour participer à une sorte de procès qui serait fait contre Israël, loin s'en faut aussi. Nous sommes ici pour manifester, comme je l'ai indiqué, notre solidarité envers un peuple. Nous sommes ici parce que nous avons le sentiment très profond qu'une injustice doit être réparée. Nous avons le sentiment, vous et moi, que quelque chose doit être fait, fait et rapidement réalisé, pour que nous soyons en conformité avec cette fameuse résolution qui a été adoptée ici même – enfin quand je dis ici même, au sein de l'Assemblée générale, pas à New York bien sûr, puisque nous étions en 1947, mais il y a 62 ans précisément, presque jour pour jour. Je me réjouis d'ailleurs à cet égard que tout à l'heure quelqu'un ait fait mention de cette importante résolution.

Nous ne sommes pas ici une caisse de résonance. Nous n'agissons pas ici par automatisme. Nous sommes des gens responsables qui entendons assumer pleinement la responsabilité qui nous incombe. Parce qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale de veiller à la légalité internationale, de veiller au respect des principes qui régissent les relations internationales, de faire en sorte que la paix puisse exister au Moyen-Orient et que cette paix soit pérenne, qu'elle s'assoie sur des principes fondamentaux qui régissent les relations internationales d'aujourd'hui.

Nous avons pendant très longtemps dit et répété combien nous étions et demeurons contre les agissements des autorités israéliennes, en Palestine, dans les territoires arabes occupés. Nous avons toujours dit avec constance et détermination que cette situation est injuste et qu'on ne pouvait pas l'accepter aujourd'hui. Force est de constater que les choses stagnent comme d'ailleurs il ressort du fameux rapport publié sous la cote A/64/35, qui a été présenté hier au nom du Comité par l'Ambassadeur de Malte.

Stagnation; il n'y a pas de progrès; les choses n'avancent pas; et on pourrait même dire que les choses se compliquent terriblement. Alors que faire

sinon dire, répéter, essayer de convaincre nos amis israéliens de la nécessité de jeter un regard beaucoup plus serein sur ce qui se passe chez eux, autour d'eux et pour qu'ils puissent entendre ce que dit le reste de la communauté internationale.

Nous avons toujours dit ici qu'on ne peut pas accepter ce mur qui est construit illégalement. Ce mur est tout simplement inacceptable. Pas seulement parce que la Cour internationale de Justice s'est prononcée au travers d'un avis consultatif pour dire qu'il était illégal, inacceptable, mais parce que ce mur, qui serpente des territoires, qui appartiennent à des Palestiniens, est en train de créer une injustice effroyable, ce mur sépare des voisins, ce mur sépare des gens qui avaient l'habitude de se côtoyer. Ce mur empêche les enfants d'aller à l'école. Ce mur empêche les croyants d'aller à la mosquée, à l'église. Ce mur est en train d'enlever aux Palestiniens leur véritable âme. Alors, nous ne pouvons pas l'accepter.

Et je voudrais dire ici que ce mur est peut-être aussi une sorte d'éloignement de nos amis israéliens vis-à-vis de leur propre histoire. Un mur, des fils barbelés, des miradors devraient rappeler de très mauvais souvenirs à nos amis. Et je crois qu'ils ne devraient pas accepter que ce mur soit érigé, parce que ce mur constitue une véritable lacération dans le corps et l'âme des Palestiniens. Ceci est inacceptable.

Je voudrais dire aussi qu'il est grand temps que les Palestiniens se réconcilient entre eux, avec eux-mêmes. Nous sommes des amis, et il faudrait qu'on leur lance cet appel pour qu'ils se réunissent, pour qu'ils se retrouvent autour de l'essentiel, c'est-à-dire le droit imprescriptible de leur peuple à l'autodétermination. Il faut taire les divergences. Nos amis palestiniens doivent pouvoir s'asseoir à la même table pour lever haut le flambeau de la liberté, lutter pour l'autodétermination de leur peuple. C'est ce que je voudrais leur dire aujourd'hui, ici et maintenant, avec beaucoup de sincérité.

Ceux qui vivent à Gaza ne sont pas moins Palestiniens que ceux qui vivent ailleurs en Cisjordanie, ou ailleurs dans la diaspora. Ce sont des êtres humains, comme vous et moi, qui méritent qu'on se penche sur leur sort, qui méritent que nous soyons interpellés par les exactions qu'ils ont subies. Ils ont été harcelés, assaillis, bombardés, jour et nuit, de manière violente. Je crois qu'au-delà des questions et des aspects humanitaires qui doivent nous interpeller

ici, nous devons aussi jeter un regard sur le sort réservé à ceux qui vivent dans cette partie de la Palestine.

Et je voudrais dire que nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de faire preuve de tant de détermination, dans sa quête d'une solution juste et durable au Moyen-Orient. Je voudrais aussi remercier les membres du Quatuor pour leurs efforts et dire que nous sommes avec eux, derrière eux, pour soutenir leurs engagements et leurs efforts en vue du règlement durable de ce conflit.

Nous avons entendu ici des propos qui, parfois, pourraient susciter quelques agacements. Mais je crois que nous sommes des gens raisonnables. Nous voulons tous œuvrer pour la paix. Nous devons être disposés à faire preuve de patience, certes, mais nous devons surtout continuer à faire preuve de détermination pour apporter au peuple palestinien tout l'appui dont il a besoin, pour lui apporter cette solidarité active qui ne saurait lui faire défaut, pour dire à tous ceux qui sont disposés à nous entendre que nous ne sommes contre personne, que nous ne faisons pas preuve d'hostilité envers qui que ce soit, que nous voulons œuvrer pour la paix, pour une paix durable, au bénéfice de tous les peuples de la région.

Je voudrais terminer en disant que, aussi longtemps que cette question ne sera pas réglée, aussi longtemps que le droit inaliénable du peuple palestinien ne sera pas satisfait, aussi longtemps que des enfants, des femmes, des vieillards – bref, des êtres humains – seront soumis à des exactions, continueront de souffrir, nous serons là pour ajouter notre voix à cette clameur qui se lève ici, de cette salle, de cette Assemblée générale, pour dire non à ce qui est inadmissible, pour refuser ce qui est illégal, pour s'ériger contre des agissements qui vont contre les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contre la liberté des peuples.

M. Ba-Omar (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir d'adresser, au nom du Sultanat d'Oman, nos remerciements et l'assurance de notre satisfaction à S. E. l'Ambassadeur Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour le rapport complet du Comité (A/64/35). Je ne saurais omettre de mentionner que nous apprécions grandement ses efforts, ainsi que ceux des autres membres du Comité pour soutenir le peuple palestinien dans sa juste cause. Nous voudrions aussi le remercier de sa déclaration détaillée sur la situation

dans les territoires palestiniens occupés (voir A/64/PV.51).

Sans aucun doute, la présente séance revêt une importance spéciale concernant une question dont la communauté internationale est saisie depuis bien trop longtemps, en particulier depuis que la situation s'aggrave de plus en plus dans les territoires palestiniens occupés. La communauté internationale ne peut pas rester silencieuse et laisser la situation se détériorer davantage. Plus de 50 années de meurtres, d'expulsions et de destruction des infrastructures n'ont pas brisé la volonté du peuple palestinien de réclamer ses droits légitimes, y compris la création d'un État indépendant, avec Jérusalem comme capitale.

Le Gouvernement omanais exprime sa profonde inquiétude concernant la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, en particulier le blocus israélien permanent et la cruelle crise humanitaire imposée aux civils palestiniens dans la bande de Gaza, les campagnes d'occupation par les colons, le mur de séparation et d'autres actions illégales menées par Israël dans la ville sainte de Jérusalem et ses environs, ainsi que la profanation de lieux saints religieux ou spirituels.

Aujourd'hui, nous célébrons la trente-deuxième Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a traduit en 1977 la position ferme de la communauté internationale en appui aux Palestiniens en lutte pour ses droits légitimes et inaliénables. Cette Journée coïncide également avec le soixante-deuxième anniversaire de l'adoption en 1947 de la résolution 181 (II), qui prévoyait la partition de la Palestine en deux États. Cependant, le peuple palestinien est toujours privé de ses droits légitimes, de sa souveraineté et de son indépendance nationales, ainsi que de son droit à l'autodétermination. En conséquence, plus de 4 millions de réfugiés palestiniens sont durement frappés par l'exil, la diaspora et les privations.

Les aspirations du peuple palestinien se sont tournées et se tournent toujours vers cette instance internationale, dans l'espoir qu'elle les protégera de l'intransigeance et de l'oppression des gouvernements israéliens successifs et de leurs pratiques inhumaines et illégales. La communauté internationale doit s'opposer fermement et sérieusement à toutes ces pratiques.

Au début de l'année, nous avons pu voir les résultats destructeurs de la guerre contre Gaza et les violations flagrantes des droits de l'homme. Nous

devons envoyer un message clair et sans ambiguïté exigeant d'Israël qu'il mette un terme à ces politiques et entame de véritables négociations pour jeter les bases de la sécurité et de la stabilité dans la région, sur la base du processus de paix, et notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

À cet égard, ma délégation s'est félicitée de l'adoption par l'Assemblée, le 5 novembre dernier, de sa résolution 64/10 sur le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48) et de ce que l'Assemblée ait inclus à sa résolution les recommandations qui figuraient dans le rapport. Nous espérons que toutes les institutions compétentes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, les étudieront sérieusement.

Ma délégation voudrait également faire part de sa vive préoccupation face à l'occupation persistante de territoires arabes dans le Golan syrien et le sud du Liban, aux violations quotidiennes par Israël de l'espace aérien, terrestre et maritime libanais, qui se font en violation évidente de la résolution 1701 (2006) du Conseil, et aux mesures illégales qu'il prend pour altérer la configuration démographique et naturelle du Golan syrien occupé. Nous appelons Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés et à entamer des négociations sérieuses avec les parties concernées.

L'Oman a toujours fait partie des pays qui étaient favorables au processus de paix et le considéraient comme un moyen naturel et civilisé de régler les désaccords par le dialogue et les négociations. Sur cette base, nous appelons les parties concernées et les parrains du processus de paix à jouer un rôle efficace pour parvenir à un règlement du conflit au Moyen-Orient, compte tenu de la gravité de la situation dans la région et des crises récemment survenues sur place.

Ceci exigera du Conseil de sécurité et du Quatuor qu'ils assument leurs responsabilités en réagissant de façon positive à l'Initiative de paix arabe, et qu'ils appellent à la convocation d'une conférence de paix à laquelle seront conviés les parties arabes, Israël et les membres permanents du Conseil de sécurité, dans le but de trouver une solution juste et globale à tous les aspects du conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions internationales pertinentes et au principe de l'échange de terre contre la paix. Espérons que le fruit de cette conférence sera la concrétisation de la vision

d'un État palestinien, vivant côte à côte avec Israël dans des frontières internationalement reconnues.

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts de paix déployés au Moyen-Orient, en faveur d'une paix qui ne peut être réalisée que si l'on reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à créer son État indépendant sur la base des frontières de 1967, y compris Jérusalem, et de vivre dans un État souverain au sein de frontières internationalement reconnues.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela appuie les projets de résolution dont est saisie l'Assemblée aujourd'hui et s'associe par conséquent à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/64/PV.51).

Le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela se joignent à l'appel lancé pour qu'il soit mis fin, sans équivoque et dans les plus brefs délais, à la présence israélienne dans les territoires occupés comme condition préalable fondamentale à l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, et à la création définitive d'un État palestinien libre et souverain.

Aujourd'hui, nous nous souvenons qu'il y a 62 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution historique 181 (II), qui demandait la création de deux États sur le territoire de la Palestine. L'État d'Israël a été créé en 1948 et existe maintenant depuis 61 ans. L'État palestinien n'est pas encore né, étant devenu la proie de l'agression génocidaire d'Israël.

Le 27 novembre dernier, le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, se sont rencontrés à Caracas pour renforcer les liens historiques qui unissent leurs peuples. Le Président Abbas s'est rendu dans plusieurs pays d'Amérique latine, où il a été reçu par des démonstrations de solidarité à l'égard de la cause palestinienne. En accueillant le Président Abbas au Venezuela, notre Président, Hugo Chávez, a déclaré :

« Nous saluons le peuple palestinien héroïque, un peuple dont l'esprit de lutte, de spiritualité et de sacrifice est profondément enraciné. La Révolution bolivarienne se tient aux côtés du peuple palestinien depuis la première heure. Nous avons toujours été aux côtés du

peuple palestinien dans sa lutte mémorable contre l'empire "yankee", ses laquais et l'État génocidaire d'Israël, qui piétine, qui tue et qui tente d'exterminer le peuple palestinien. Tous ceux qui luttent pour la justice sur cette planète joignent leurs voix à celle du peuple palestinien. »

Dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale, le Parlement vénézuélien, le leader palestinien, Mahmoud Abbas, a déclaré :

« Nous demandons à la communauté internationale et au monde entier de comprendre que depuis 60 ans, la Palestine désire vivre en tant que peuple et que pays libre, pacifique, indépendant et souverain, comme tous les autres pays du monde. [...] Nous avons hérité de la tâche de construire un État démocratique en Palestine, un État où juifs, chrétiens et musulmans pourront vivre égaux. »

Les Présidents du Venezuela et de l'Autorité nationale palestinienne ont signé un accord-cadre de coopération entre les deux pays, qui comprend notamment la mise au point de projets sociaux, économiques, éducatifs, agricoles, scientifiques et culturels. Ils ont également signé un mémorandum d'accord sur l'enseignement supérieur, afin de former des professionnels palestiniens de premier et deuxième cycle universitaire dans des établissements vénézuéliens.

Pendant la visite de M. Abbas au Parlement vénézuélien, cet organe a publié une déclaration affirmant que pour réaliser une paix durable au Moyen-Orient, il est nécessaire que l'État d'Israël reconnaisse tous les droits sans exception de la nation palestinienne, qu'il mette fin à l'occupation des territoires palestiniens occupés et au blocus de la bande de Gaza, qu'il démantèle ses colonies et règle le problème des réfugiés palestiniens. Le massacre du peuple palestinien, la démolition de maisons, la destruction systématique des vergers et des oliveraies, le démantèlement et la destruction des infrastructures civiles de base et l'emprisonnement du peuple palestinien doivent cesser.

Le Venezuela rappelle le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, du 16 octobre 2009, établi sous la direction du juge Richard Goldstone (A/HRC/12/48), et sa condamnation des violations multiples et massives de la quatrième Convention de

Genève qui constituent des crimes de guerre, commises par les forces israéliennes d'occupation – exécutions, tortures, traitements inhumains, utilisation de boucliers humains et souffrances physiques et psychologiques – contre la population palestinienne au cours de l'opération Plomb durci en décembre 2008 et janvier 2009.

Par ailleurs, il rappelle les conclusions du rapport Goldstone relatives au blocus prolongé et néfaste de Gaza par la Puissance occupante, y compris la privation des moyens de subsistance de base, de l'emploi, de l'eau, du logement, du droit à la liberté de circulation et à être entendus par un tribunal compétent. Israël est toujours la Puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza et, par conséquent, a des obligations spécifiques au titre de la Convention de Genève de protéger la population occupée. Cependant, au lieu de protéger le peuple palestinien, comme l'exige le droit international, le Gouvernement israélien l'extermine systématiquement.

Nous ne pouvons pas oublier la situation dans laquelle vit le peuple palestinien en Cisjordanie, avec plus de 600 barrières et postes de contrôle, qui entravent sa libre circulation et son développement, la construction d'un mur illégal et de mauvais augure dans le territoire palestinien, ainsi que les agressions, attaques et assassinats de civils palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Le Venezuela condamne énergiquement les attaques violentes commises par les extrémistes israéliens contre les Palestiniens rassemblés dans des Lieux saints – les mosquées d'Al-Haram al-Charif et Al-Aqsa.

Nous ne pourrions jamais mettre sur le même plan le Gouvernement génocide d'Israël et ces forces palestiniennes qui, protégées par leurs droits historiques inaliénables et dans l'exercice de leur droit à la légitime défense, résistent à l'agression criminelle contre leur nation et leur peuple. Nous aimerions rappeler que le gouvernement révolutionnaire dirigé par le Président Hugo Chávez Frías a suspendu ses relations diplomatiques avec le Gouvernement israélien suite à son invasion brutale de Gaza et n'est pas disposé à les reprendre tant que n'aura pas cessé l'agression inhumaine contre le peuple palestinien.

Les autorités israéliennes, responsables d'un génocide et de crimes contre l'humanité, doivent être traduites en justice devant la Cour pénale internationale. Le moment est venu pour elles de

rendre des comptes en vertu du droit international. Combien de crimes devront-elles commettre encore avant de répondre de leurs actes devant le droit international? Le Conseil de sécurité ne peut pas se soustraire à ses responsabilités en cette matière; il doit se faire l'écho des revendications des peuples du monde qui réclament la justice pour le peuple palestinien.

En organisant cette séance importante de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, je pense qu'il convient de rappeler le chant poétique de Mahmoud Darwish :

« Nous aimons la vie quand nous appelons le chemin qui y conduit.

Nous volons un fil au ver à soie pour tisser notre ciel. »

M. Hernández-Milian (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Lorsque, le 5 février 2008, le Costa Rica a reconnu l'État palestinien, il l'a fait afin d'honorer un engagement historique à l'égard de ce peuple, étant donné surtout que nous sommes l'un des 33 pays qui ont voté pour la résolution qui a approuvé le plan de partage de la Palestine de 1947 [résolution 181 (II)]. En intervenant dans ce débat, mon pays a l'intention de construire et de jeter des ponts. Aujourd'hui, nous tendons au peuple palestinien une main solidaire et nous espérons que, bientôt, nous n'aurons plus à alimenter les archives historiques de cette assemblée d'attaques et de messages rhétoriques qui n'apportent rien de substantiel à la paix dans la région.

Nous sommes préoccupés par les manifestations de violence qui se poursuivent, parce qu'elles entraînent de nouvelles tensions et ne contribuent pas à créer les conditions propices à la reprise du dialogue entre les Israéliens et les Palestiniens. La situation humanitaire à Gaza demeure un sujet de préoccupation.

Le Costa Rica comprend les soucis légitimes d'Israël pour sa sécurité et appelle les autorités palestiniennes à continuer de contrôler les activités des éléments extrémistes impliqués dans des actes terroristes. En même temps, nous estimons qu'il est impératif de lever les restrictions imposées par Israël à l'accès des produits et de l'assistance humanitaire dont la population de Gaza a tellement besoin, en particulier à l'approche de l'hiver.

Récemment, de nouveaux obstacles au rapprochement des deux parties sont apparus, les éloignant davantage des négociations sur les aspects

fondamentaux du conflit. L'un de ces obstacles est l'autorisation donnée par le Gouvernement israélien à la construction de nouvelles colonies de peuplement, qui s'ajoute à la poursuite de sa politique de démolition des maisons de Palestiniens et d'expulsion de familles palestiniennes à Jérusalem-Est. La politique israélienne d'expansion des colonies de peuplement dans les territoires occupés, en plus d'affaiblir ceux qui sont appelés à être ses interlocuteurs dans les négociations, renforce la méfiance entre les parties et compromet toute possibilité de trouver une solution au conflit. Les Palestiniens ont besoin de savoir que les négociations sont crédibles.

D'un autre côté, nous demandons instamment aux Palestiniens de redoubler d'efforts pour une véritable réconciliation nationale, condition nécessaire à la tenue d'élections crédibles et à l'avancement du processus de paix. Même si le Président Abbas et son équipe ont établi des normes pour améliorer les conditions de sécurité et libérer leur peuple de la violence, l'unité palestinienne a été systématiquement fragilisée par des secteurs radicaux qui représentent un obstacle au bien-être du peuple qu'ils prétendent défendre.

Nous sommes préoccupés par l'annonce faite par la Commission électorale centrale palestinienne concernant l'annulation des élections prévues pour janvier prochain, car le peuple palestinien et la communauté internationale doivent pouvoir compter sur un leadership légitime pour faire avancer le processus de paix. Israël aussi a besoin d'interlocuteurs valables capables de négocier et de mettre fin au conflit. L'absence de ce leadership ne fera qu'affaiblir l'engagement à l'égard du processus de paix.

Il est indispensable de reprendre les négociations entre les parties sur les objectifs ultimes, sans condition et sans porter atteinte aux accords déjà conclus. Nous avons entendu les deux parties exprimer leur désir de parvenir à un règlement du conflit sur la base de l'existence de deux États. Il faudrait saisir cette occasion. Cet engagement ne devrait pas être marginalisé.

Il appartient à la communauté internationale de créer un contexte favorable à la reprise du processus des négociations. L'Assemblée générale, tout comme le Conseil de sécurité, ont une énorme responsabilité, surtout les États qui ont le plus d'influence sur les parties.

Le Costa Rica est convaincu que l'unique solution viable au conflit du Moyen-Orient est celle qui

se fonde sur le respect absolu du droit international, y compris la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Aujourd'hui, la voie vers une paix durable passe par le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. L'objectif de deux États, Palestine et Israël, vivant en paix côte à côte, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, ne peut se fonder que sur le droit international, et non sur la force. Dans ce contexte, les pays arabes sont des partenaires stratégiques pour édifier la paix et, en tant que tels, ils doivent aider l'Autorité palestinienne afin d'éviter que ce conflit ne serve à justifier les actions de groupes extrémistes.

Lors des négociations, les parties doivent mettre l'accent sur les questions essentielles du conflit : Jérusalem, les frontières, les réfugiés, les colonies et la sécurité. Tel était, dans son essence, le message du Président de mon pays, Óscar Arias, qui s'est récemment rendu en Israël et en Palestine et qui a tenu des réunions constructives avec les dirigeants des deux parties. Le Costa Rica est conscient de l'influence limitée qu'il peut avoir sur un conflit où les grandes puissances du monde ont échoué à maintes reprises. Néanmoins, nous transmettons aux deux parties le message d'un ami fidèle qui n'a pas d'autre intérêt dans cette région que de contribuer à la paix.

À l'occasion de la visite du Président Arias, le Costa Rica a également fait part à ses interlocuteurs de son expérience en tant que petite démocratie, vivant sans armée et remettant sa sécurité entre les mains du droit, de la communauté internationale et des mécanismes multilatéraux. Nous nous félicitons de l'intérêt manifesté par les autorités palestiniennes pour nos expériences, et nous avons fait part aux deux parties de notre conviction que, pourvu qu'il y ait les conditions appropriées garantissant une coexistence pacifique régionale, la construction d'une structure militaire au sein de l'État palestinien n'a aucun sens.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut prendre des mesures audacieuses pour susciter la confiance et la bonne volonté en tant que fondement d'une paix durable et viable. Au Moyen-Orient, il n'y aura pas de victoire définitive d'une partie sur l'autre. La paix, en définitive, ne sera instaurée que si l'on écoute les voix pragmatiques qui acceptent la coexistence de deux États indépendants qui souhaitent vivre dans la paix et la sécurité.

M. Ali (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que son Président, le Représentant permanent du Sénégal, M. Paul Badji, qui a organisé hier une importante cérémonie commémorant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous tenons à souligner une fois de plus notre solidarité entière et sans réserve avec la lutte légitime du peuple palestinien dans sa juste cause pour recouvrer son droit à l'autodétermination et établir un État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Israël, Puissance occupante, continue de défier la communauté internationale en privant le peuple palestinien de ses droits et en violant les règles du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il mène ces actions de manière inhumaine et illégale et viole les droits des Palestiniens dans leurs territoires occupés. Ceci est une évidence pour tout le monde et a été récemment souligné dans un certain nombre de rapports de l'ONU, notamment dans le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 (A/64/328), M. Richard Falk; dans un rapport de l'ONU faisant une enquête sur les incidents qui ont eu lieu pendant l'invasion israélienne de Gaza, et dans un rapport conjoint sur le siège de Gaza par Israël (A/HRC/10/22), présenté par les 10 Rapporteurs spéciaux, le 20 mars 2009, au Conseil des droits de l'homme. Ce dernier rapport demande la levée du blocus, la libre importation de produits de première nécessité, de carburant, de matériaux de construction et de matériel agricole dans la bande de Gaza, ainsi que la libre circulation des personnes qui doivent se rendre à leur travail ou à l'hôpital.

Par ailleurs, le rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/8/17) a noté que de graves violations des droits de l'homme avaient été commises lors de l'agression israélienne à Gaza. Enfin, le rapport détaillé de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48), dirigée par le juge Richard Goldstone, que cette Assemblée a examiné, a conduit à l'adoption de l'importante résolution 64/10 sur cette question.

L'agression destructrice par Israël de la bande de Gaza assiégée a causé la mort de milliers de personnes à Gaza, a fait de nombreux blessés et handicapés, dont des femmes et des enfants, et a détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux, des universités, des usines, des

entreprises, des lieux de culte et des bâtiments de l'ONU. Les points de passage vers Gaza restent fermés et 1,5 million de personnes restent assiégées à Gaza. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, Israël poursuit ses activités de colonisation, la destruction de biens palestiniens et son appropriation de terres fertiles, essayant ainsi de modifier la composition démographique de la région, d'empêcher la création d'un État palestinien et d'influencer les négociations sur le statut final.

Les Palestiniens continuent de souffrir à cause de la construction du mur de l'apartheid en Cisjordanie, en contravention de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la construction du mur. Les Palestiniens sont incarcérés et détenus – même des enfants le sont – et sont agressés par les colons israéliens. En 2009, il y avait 688 postes de contrôle dans les territoires occupés. Les Palestiniens ne peuvent pas jouir de leurs droits à l'eau, à la nourriture, au travail, à l'habillement, au logement, à la santé, à l'éducation et, en fait, à la vie. Les Israéliens continuent d'étendre leurs colonies de peuplement à Jérusalem-Est en confisquant des terres, en installant des colons, en détruisant des maisons et en chassant les Palestiniens de chez eux, dans le cadre d'une campagne de judaïsation de la ville visant à modifier son caractère démographique. Ils font des fouilles sur le site de la mosquée Al-Aqsa et aux alentours, au mépris des sensibilités du monde musulman.

Des centaines de résolutions, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, ont exigé qu'Israël se retire des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien. Toutefois, Israël a augmenté le nombre de colons dans le Golan, notamment en construisant des infrastructures de base, de nouvelles usines et en exploitant les terres, les ressources hydriques et d'autres ressources naturelles. Israël viole systématiquement les droits civils et politiques de la population du Golan syrien occupé et continue de disperser les familles syriennes et d'empêcher l'ONU d'accéder au territoire. Par ailleurs, la population syrienne subit les conséquences désastreuses des mines antipersonnel et du déversement de déchets nucléaires dans certaines zones occupées. Nous demandons également à Israël de se retirer des territoires libanais, y compris Kfar Chouba et le village d'Al-Ghajar, au Sud-Liban.

Nous avons toujours soutenu le peuple palestinien et son combat contre l'injustice et l'occupation. L'ONU doit assumer sa responsabilité historique de

garantir un règlement juste et global de la cause palestinienne, qui se place au cœur du conflit israélo-arabe, en faisant pression sur Israël pour qu'il se retire complètement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et qu'il accorde aux Palestiniens le droit de retourner sur leurs terres et d'établir un État indépendant, conformément à des centaines de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : Hier, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu une séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Premier Ministre chinois Wen Jiabao a adressé un message de solidarité au Comité, exprimant son appui à la juste cause du peuple palestinien en quête d'indépendance nationale. L'examen de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient par l'Assemblée générale, aujourd'hui, est de la plus haute importance. Nous espérons que cette séance insufflera un élan nouveau à la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

Deux ans après la rencontre d'Annapolis, le processus de paix au Moyen-Orient est de nouveau à la croisée des chemins. Nous avons espéré que la Palestine et Israël auraient progressé vers des négociations pour une paix juste et durable et enregistré des résultats. Mais il est regrettable que la situation sur le terrain soit toujours aussi tumultueuse et que les négociations restent dans l'impasse. Malgré les efforts infatigables des parties concernées pour régler la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine, le processus politique n'a fait aucune percée importante. La situation sur le terrain se caractérise par certaines tendances et certains événements très inquiétants.

À la fin de l'année dernière et en début d'année, les interventions militaires d'Israël à Gaza ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions. Elles ont non seulement causé une grave crise humanitaire, mais aussi fait reculer le processus de paix au Moyen-Orient. L'emploi disproportionné de la force par Israël est inacceptable. Les faits ont montré que l'on ne pouvait pas garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient tant que la question de Palestine ne serait pas définitivement réglée.

Nous exprimons notre vive préoccupation face à la grave situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza. Avec

l'arrivée de l'hiver, la situation humanitaire à Gaza pourrait continuer de se dégrader. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre résolument en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et exhortons Israël à ouvrir tous les points de passage, comme le lui demande la communauté internationale, et à permettre le passage sans entrave du matériel humanitaire et de reconstruction à Gaza de manière à faciliter le relèvement rapide de Gaza. La communauté internationale devrait apporter une aide active au développement socioéconomique de la Palestine, honorer rapidement ses engagements et alléger la crise humanitaire à Gaza.

Le peuple palestinien de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est mérite également notre sympathie. Israël continue d'étendre ses colonies et de construire le mur de séparation. Les violations de ses obligations au regard du droit international ne promeuvent pas sa propre sécurité. Nous appelons Israël à mettre totalement fin à la construction des colonies de peuplement et du mur de séparation, à lever toutes les entraves à la circulation du peuple palestinien et à cesser toute action susceptible de compliquer la situation à Jérusalem.

Le contenu du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48) soulève des préoccupations. La violence et toutes les actions qui violent le droit international des droits de l'homme sont inacceptables. Nous appelons les deux parties à mener des enquêtes indépendantes et crédibles sur les actions qui ont constitué de graves violations du droit international.

La communauté internationale a pour attente commune de réaliser une paix globale, juste et durable. Nous avons toujours pensé que les négociations politiques étaient la seule voie convenable et que le recours à la force ne pouvait apporter une solution. À un moment où le processus de paix du Moyen-Orient continue de se heurter à divers défis, nous espérons que les deux parties pourront réaffirmer leur confiance dans les négociations de paix, suivre la voie de la paix, surmonter les divergences et les obstacles, reprendre les négociations aussi rapidement que possible et s'abstenir de toute mesure propre à saper la confiance et à nuire au processus de paix. Nous appuyons les exigences du peuple palestinien concernant ses droits inaliénables et la création d'un pays indépendant. Nous espérons que les factions palestiniennes pourront se réconcilier aussi rapidement que possible.

Entre-temps, la communauté internationale doit continuer de s'employer à promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous appuyons les deux parties sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du principe terre contre paix et de l'Initiative de paix arabe pour réaliser, par la voie des négociations, la solution des deux États qui permettra aux Arabes et aux Juifs de vivre côte à côte dans la paix.

La communauté internationale doit continuer de se concentrer sur les autres questions intéressant le processus de paix du Moyen-Orient. Nous saluons les progrès considérables réalisés en ce qui concerne la question du Liban. Nous espérons que les parties libanaises pourront défendre l'accord de Doha, renforcer leur unité et déployer des efforts communs pour préserver la paix, la stabilité et le développement dans leur pays. Nous respectons la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et appelons toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Les négociations entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël sont des composantes importantes du processus de paix. Nous espérons que les parties pourront travailler ensemble pour créer les conditions propices à la reprise des négociations.

La Chine a toujours appuyé un règlement rapide, juste et durable de la question du Moyen-Orient. Nous avons appuyé les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement, auxquels nous avons participé activement, en faisant notamment tout notre possible pour apporter une assistance économique et humanitaire. La Chine demeurera attachée à la promotion du processus de paix au Moyen-Orient et elle est disposée à œuvrer avec le reste de la communauté internationale pour jouer un rôle constructif afin de parvenir à la solution des deux États et à une paix globale, juste et durable.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous avons célébré hier la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui nous rappelle les souffrances quotidiennes que ce peuple frère continue d'endurer et la situation tragique qui nécessite des efforts intensifs renouvelés de la part de la communauté internationale et de toutes les parties concernées pour trouver immédiatement une solution satisfaisante à la crise dans les territoires palestiniens occupés.

Nous célébrons la Journée internationale à un moment où la situation dans les territoires palestiniens occupés se dégrade considérablement, en raison des mesures prises par Israël contre le peuple frère palestinien, notamment le siège de Gaza, la confiscation des terres, la violation des Lieux saints et les politiques excessives d'implantation de colonies. Les mesures prises par Israël créent également des conditions impossibles sur le terrain, qui placent de nouvelles entraves à la revitalisation du processus de paix à un moment où la communauté internationale tente d'appuyer le processus de négociation afin d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Notre pays croit dans les principes du droit, de la justice et de la légitimité internationale, il défend les principes du droit international et a toujours soutenu la juste cause palestinienne. La Tunisie souhaite réaffirmer une fois encore, de cette tribune, son appui constant à la lutte du peuple palestinien héroïque et exprime sa pleine solidarité avec sa lutte en vue de recouvrer ses droits légitimes et d'établir un État indépendant sur son propre territoire.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a toujours insisté, dans diverses instances régionales et internationales et à de multiples occasions au plan national, sur l'importance que revêt la cause palestinienne, que nous considérons comme une priorité et à laquelle nous accordons une attention spéciale. Dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président a également ajouté que

« la Tunisie, partant de sa volonté visant à permettre au peuple palestinien frère de recouvrer tous ses droits légitimes, réitère son appel à toutes les parties internationales agissantes à redoubler d'efforts, afin de contraindre Israël à mettre en application les conditions permettant d'instaurer la paix avec en premier lieu l'arrêt total des colonisations et des actions visant à modifier la situation géographique et démographique de la ville d'Al Qods et à reconnaître le droit du peuple palestinien à l'établissement de son État indépendant sur son territoire dans le cadre d'un règlement juste, global et permanent sur la base des résolutions de la légalité internationale, des références du processus de paix et de l'Initiative de paix arabe ainsi que de la solution des deux États ».

Le Président a affirmé également dans son message

« le soutien continu de la Tunisie aux efforts déployés par les Nations Unies et les différentes parties internationales pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et lui permettre de réaliser ses aspirations à la souveraineté, à l'indépendance et à une vie digne dans sa patrie, dans un climat de paix et de stabilité ».

Le récent rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/64/351) contient des informations qui ont suscité de fortes préoccupations. L'Assemblée générale a fait référence aux mêmes informations lorsqu'elle a mis en garde contre le fait que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix laisse présager une insécurité accrue et une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

Les États Membres de cette organisation internationale ont donc la responsabilité collective et historique d'éviter que les crises ne se reproduisent, comme par exemple l'incursion israélienne dans la bande de Gaza, qui a aggravé la situation tragique au Moyen-Orient, en général, et dans les territoires palestiniens, en particulier. Cette incursion dans Gaza a entraîné d'importantes pertes en vies humaines et de lourds dégâts matériels et a fait l'objet du rapport de la

Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48), dirigée par le juge Richard Goldstone, dont les recommandations ont été incorporées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/10, adoptée le 5 novembre.

La Tunisie demande à toutes les parties influentes, notamment le Quatuor, de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et à la tragédie qu'il endure. Nous insistons également sur la nécessité de contraindre Israël à mettre un terme à ses pratiques illégales et à ses politiques d'agression à l'encontre du peuple palestinien. Nous demandons aussi à la communauté internationale, tout entière, d'appuyer et de renforcer les négociations afin de parvenir à la paix à laquelle aspirent tous les peuples de la région, c'est-à-dire une paix fondée sur le droit international, sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et sur l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, je voudrais indiquer que mon pays apprécie vivement les efforts continus que l'ONU déploie pour soutenir la cause palestinienne, notamment ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La séance est levée à 13 h 5.